

Incluse¹ dans le corps² de la Constitution européenne, la Charte acquiert une valeur juridique contraignante³ qu'elle ne revêtait pas auparavant. Ainsi, les droits qui y⁴ sont énumérés pourront-ils désormais être invoqués en justice⁵ à l'encontre des actes des institutions communautaires⁶, ainsi qu'⁷ à l'encontre des actes adoptés par les États membres lorsqu'ils mettent en oeuvre⁸ le droit de l'Union.

問 1 下線部 1 が修飾している語は何か。

問 2 下線部 2 はどういう意味か。

問 3 下線部 3 はどういう意味か。

問 4 下線部 4 は何を指しているか。

問 5 下線部 5 はどういう意味か。

問 6 下線部 6 を具体的に示せ。

問 7 下線部 7 はどういう意味か。

問 8 下線部 8 はどういう意味か。